

royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN



CONSTATS

COMBATS

ESPÉRANCES

L'Europe réelle

Confrontée à l'impossible solitude de la nation moderne et revenue de l'illusion fédéraliste, l'Europe fait l'apprentissage du réel.

Un coup d'oeil jeté sur le chemin parcouru nous révèle que l'Europe communautaire aura évité deux écueils au long de son histoire.

D'une part, elle n'a pas cédé aux rêves de fusion des européens fanatiques qui prenaient leurs désirs pour des réalités et, d'autre part, elle a su créer entre les États-membres des liens qui font apparaître maintenant les précédents conflits comme autant de guerres civiles. Si triomphe il y a, c'est bien celui du pragmatisme qui a tracé son sillon entre l'utopie supranationale et la fonction passiste. La méthode qui a prévalu jusqu'ici est celle préconisée par le général de Gaulle : travailler dans le champ du possible, partir des solidarités concrètes. L'oubli du réel reste le danger permanent qui guette les nations européennes tentées d'un côté par le repli sur soi et de l'autre par l'idée d'une Europe impériale.

Les réalités européennes d'aujourd'hui s'appellent l'internationalisation du marché des capitaux, la montée en puissance de l'Asie, le rapprochement des Amériques, la primauté de la haute technologie et le coût croissant de la recherche/développement, l'influence et le rayonnement qui s'adosent désormais sur des économies-continent. Mais l'Europe connaît aussi d'autres forces vivantes qui font sa chair : l'histoire de ses nations qui n'est pas celle de simples provinces, la tradition ancienne de ses États desquels a émergé une pratique de droit et de la justice fruit d'une longue mutation, la diversité de ses peuples et de ses cultures qui ne s'enrichissent mutuellement qu'en étant pleinement eux-mêmes.

La configuration du monde moderne commande donc aux Européens de se rapprocher et d'agir ensemble. L'établissement d'une monnaie unique

peut leur permettre de se construire une puissance monétaire face au dollar et au yen à la gestion de laquelle chaque pays membre pourra participer. Ce sera également un moyen de lutte efficace contre la spéculation financière internationale dont souffre notre pays et un instrument de stabilité au service d'une future coordination des politiques économiques nationales tournée vers la croissance.

Le succès des politiques de coopération européenne en matière spatiale ou aéronautique montre l'importance de la notion de « taille critique » tant dans le domaine industriel et commercial que sur la scène internationale. A un certain niveau, le rassemblement des ressources crée une force qui ne peut être ignorée par les tiers. Si l'Europe, et par conséquent la France, retrouve petit à petit un espace d'influence au Proche-Orient, c'est parce que les Quinze

sont les premiers contributeurs financiers du processus de paix israélo-palestinien.

La mise en place d'importants moyens d'action propres à l'Union a amené les Européens à se fixer des objectifs communs. Telle la politique étrangère et de sécurité commune ébauchée par le traité de Maastricht ou l'idée d'un pilier européen de l'O.T.A.N. défendue par la France. Compte tenu de l'élargissement de l'Union à de nouveaux membres, ces projets ainsi que d'autres d'ordre intérieur ne pourront aboutir que si les institutions européennes fonctionnent de manière efficace. Cela signifie que les décisions prises à la majorité verront leur champ d'application s'agrandir. Le risque sera plus fréquent pour un pays de voir ses partenaires adopter pour l'ensemble de l'Union une politique différente de la sienne. Mais n'est-ce pas le prix à payer pour éviter la formule du gouvernement européen supranational ? Si ce dernier existe un jour, il ne pourra tirer sa légitimité que contre les nations et les États européens c'est-à-dire contre les foyers vivants de démocratie à taille humaine lentement édifiés à travers les siècles. Entre le splendide isolement et l'hypothétique et dangereuse fusion d'un magma européen, la voie est étroite, ingrate et guère flamboyante mais c'est la seule praticable.

François VERRAZZANE

La V^e République et nous

Il serait erroné de penser qu'un royaliste est, par définition, opposé aux institutions républicaines quelles qu'elles soient. Qu'il y eût même contradiction entre l'idée républicaine du pouvoir et son exigence royale. Goût du paradoxe ! Non pas.

Les mots cachent des pièges : ceux de l'histoire, qu'ils figent, sans toujours prendre en compte les évolutions que notre pays a connues depuis trente-cinq ans. Certes, au sens étroitement institutionnel du terme, la I^{re} République a signifié la mort à la fois physique et symbolique du Roi : ce fut la volonté d'éradiquer, au nom d'un Peuple Souverain, la notion même d'une Souveraineté - d'une transcendance politique - incarnée dans un homme, au sein d'une dynastie se perpétuant par l'hérédité à travers les générations et chargée d'assurer la permanence du pacte politique. Ce Souverain - au sens propre - supérieur aux intérêts particuliers permet de par sa situation arbitrale, d'assurer la continuité - et la possibilité même - du dialogue social. Les échecs sanglants de la I^{re} et de la II^e République ont, par méconnaissance de cette fonction arbitrale - la I^{re} en l'éliminant, la II^e en la sclérosant dans des institutions figées - abouti à la perte des libertés fondamentales et à la caricature monarchique du bonapartisme dans l'instauration d'un État autoritaire. Deux défaites militaires (Waterloo 1815, Sedan 1870) ont sanctionné la double expérience.

C'est qu'un modèle monarchique véritable est incontour-

nable puisqu'il ne saurait y avoir d'État légitime qu'impartial : c'est l'essence de la souveraineté royale. Il n'y a, de fait, pas de régime politique légitime... et viable, qui soit « pur » : le bonapartisme instaure un État inaccessible, oublieux d'un dialogue social qu'il confisque au profit du mensonge plébiscitaire ; la III^e et la IV^e République ont au contraire ignoré la notion même d'État au profit d'un dialogue social dilué dans un parlementarisme lui-même confisqué par le seul souci des luttes partisans. Affirmons-le d'emblée : les quatre premières républiques ne furent pas de véritables républiques, c'est-à-dire des régimes assurant les conditions de la chose politique (*res publica*) ou bien commun. C'est qu'il y a fausse antinomie entre monarchie et république, une fausse antinomie que révèlent nos institutions actuelles.

Car la V^e République est monarchique à double titre : elle a restauré l'unité de décision (monarchie), primordiale dans la défense nationale - en particulier avec l'arme nucléaire - et dans les affaires diplomatiques, domaine où le chef de l'État est seul capable de concevoir et de mettre en oeuvre dans une continuité - encore trop courte -, par delà les changements de majorité, le projet international de la nation. En outre, depuis

1962, avec l'élection au suffrage universel du chef de l'État, une légitimité et une indépendance - relative - sont assurées conformément à la tradition capétienne. Parler de dérive monarchique de nos institutions est donc un total non sens. Les institutions de la V^e République ne sont viables depuis trente ans que parce qu'elles sont les premières à avoir pris en compte, au sein même d'une république institutionnelle, l'élément monarchique (royal) primordial. C'est la raison pour laquelle l'instauration du quinquennat représenterait une véritable régression : il porterait un coup mortel à cette indépendance et à cette souveraineté - presque - retrouvés en transformant l'hôte de l'Élysée en super-Premier ministre lié à une majorité parlementaire définitivement confondue avec la majorité présidentielle. Lié, et dépendant.

Cette majorité présidentielle, on l'a vu sous Mitterrand, est certes plus théorique que concrète : on touche là à l'imperfection de la V^e République. Le Président reste en effet désigné par une fraction de la nation contre une autre tandis que sa fonction élective ne le met pas au-dessus de la concurrence jalouse du Premier ministre : d'où une compétition malsaine qui dénature les fonctions de chacun, tend à paralyser l'action gouverne-

mentale ou rabaisse la dignité présidentielle, tandis que le Parlement joue un rôle incertain et dévalué du fait que l'essentiel de la vie politique s'est progressivement concentrée autour de l'élection présidentielle. Les partis deviennent eux-mêmes des marchepieds vers la fonction suprême - hier Mitterrand, Rocard, Fabius ; aujourd'hui Chirac ; demain Juppé ? Quant à la justice, elle demeure pour chacun et tour à tour, un pouvoir à dominer ou à craindre : bref, à surveiller. Au contraire, l'hérédité de la charge suprême en assure sur tous les plans la définitive indépendance, fondement de sa dimension arbitrale, en même temps que la personne effective du Roi incarne à elle seule l'unité nationale, rendant inopérant tout malaise ou tout sophisme identitaire.

Aussi en cette période de réelle fracture sociale, loin qu'il faille renoncer à cette monarchie républicaine qu'EST la V^e République, c'est-à-dire loin qu'il faille renoncer à l'héritage gaullois, faut-il au contraire comme de Gaulle lui-même en avait caressé l'idée lors d'un long dialogue avec le comte de Paris, développer la logique capétienne de nos institutions, et passer d'une monarchie républicaine inaboutie à une véritable République royale. Non pas seulement pour permettre un rééquilibrage de nos institutions, mais plus fondamentalement, dans une inventivité toujours possible (1) puisque serait levée toute hypothèque sur la permanence, l'intégrité, et les arrière-pensées de l'État, pour assurer structurellement, héréditairement, les conditions de l'indépendance nationale et de dialogue social.

Axel TISSERAND

(1) Nous pensons par exemple à ces « délégués du peuple » qu'a imaginés le comte de Paris, venant en sus de la représentation nationale et libérant celle-ci d'une vie locale trop prégnante qui dénature sa fonction essentiellement législative. Ces délégués élus, proches des citoyens, en grand nombre, seraient un relais constant entre le peuple et le pouvoir, source permanente pour ce dernier d'information, et de ressourcement.

SOMMAIRE

p.2 : L'Europe réelle - p.3 : La V^e République et nous - p.4/5 : Des royalistes de « gauche » ? - Royaliste et néo-gaullisme - Qu'est-ce qu'un populiste ? - p.6 : Contre le chômage, rien de nouveau - p.7 : Une autre politique économique est-elle possible ? - p.8/9 : Pour le roi et la révolution - p.10 : Tous azimuts - p.11 : La France contre le racisme - p.12 : Actualité de Jacques Bainville - p.13 : La famille de France - p.14/15 : La N.A.R. - p.16 : Editorial.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : (1) 42.97.42.57
Télécopie : (1) 42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (100 F) ☐ six mois (185 F) ☐ un an (270 F) ☐ soutien (500 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Des royalistes de « gauche » ?

L'étiquette parfois collée à la *Nouvelle Action Royaliste* est une preuve d'ignorance de ses convictions politiques réelles et participe au maintien de clivages anachroniques et dépassés.

Ils ont voté Mitterrand en 1981 et 1988, ainsi que le proclame une grande affiche dans leurs locaux parisiens. Ils soutiennent toutes les initiatives en faveur des droits, ceux des immigrés ou ceux des sans-abri. Ils ont même participé aux manifestations contre la révision de la loi Falloux et feu le Contrat d'Insertion Professionnelle.

Pour un observateur distrait, les royalistes de la N.A.R. présentent tous les signes extérieurs d'appartenance à « la gauche ». L'affaire semble réglée d'avance et notre mouvement classé dans l'un des camps du système politique bipolaire en usage en France. Même ce qu'il découvre en creusant un peu plus par acquit de conscience paraît conforter cet observateur dans son jugement. Contester démocratiquement le virage économique de 1982-83 et donc le libéralisme revient à se classer quelque part entre Socialistes et Communistes. C'est à dire bien « à gauche ».

Il suffit pourtant de lire nos textes pour s'apercevoir que tous ces arguments ne tiennent pas debout, à commencer par le reproche qui nous est fait d'avoir soutenu François Mitterrand. Son seul défaut, excusez du peu, est d'oublier que ce soutien ne concernait que le candidat à la magistrature suprême. C'est à dire celui des deux finalistes de 1981 et 1988 qui correspondait le mieux à la conception que la N.A.R. se fait du chef de l'État. La preuve en est que ce

soutien ne nous a pas empêché de critiquer le parti et les gouvernements socialistes quand leurs choix politiques se sont opposés aux nôtres (1) ni de refuser de soutenir la candidature de Lionel Jospin en 1995.

Ne tiennent pas plus les sous-entendus des personnes qui utilisent cette expression de « royaliste de gauche ». La formule n'a d'intérêt que par son contraste. Or, elle n'est contrastée que si l'on admet le simplisme faisant correspondre le royalisme à la réaction et la gauche au progrès. La réalité des sept monarchies démocratiques de l'Union européenne et du reniement de leurs valeurs fondamentales par les partis « de gauche » suffit là aussi à rétablir la mesure.

Est-ce à dire que nous réclamons le retour de la gauche, sans guillemets, la marxiste pure et dure ? Sûrement pas. Car cela reviendrait à soutenir une démarche de table rase qui s'oppose absolument à la légitimité historique de l'institution monarchique (1).

La réalité, c'est que le royalisme tel que nous le concevons reste inclassable puisqu'il impose de se référer constamment à des valeurs séculaires qui dépassent toutes les querelles et idéologies politiques. Un certain Charles de Gaulle et ses millions d'adeptes n'ont jamais pensé autrement.

Olivier DEBROISE

(1) Bertrand Renouvin - « Derniers jours avant la révolution » - Lattès - prix franco : 135 F.

Royalisme néo-gaullis

Il existe beaucoup de points communs entre la tradition royaliste et le gaullisme. Mais ce dernier existe-t-il encore ? Jacques Chirac saura-t-il incarner un néo-gaullisme maintenant qu'il a accédé à la Présidence ?

Les liens entre gaullisme et royalisme sont anciens. Ils remontent aux contacts entretenus entre le Général et le comte de Paris. De l'aveu même de de Gaulle, c'est une monarchie élective qui a été instaurée en 1958. Après son départ du pouvoir, le fondateur de la V^e République écrivit au Prince : « En ce qui me concerne, le terme est venu. Vous, Monseigneur, demeurez intact, clairvoyant et permanent, comme l'est, et doit le rester, pour la France, ce que Vous personnifiez de suprême dans son destin » (1). Ce n'est donc pas un hasard si le gaullisme historique présente des points communs avec notre tradition politique : la défense du bien commun (la *Res-publica*), des institutions, de la démocratie (les partis « concourant » à son expression, le Président assurant une fonction arbitrale) ; l'affirmation de l'indépendance nationale, ainsi que de la justice sociale (même si celle-ci, du temps même du Général, et plus encore depuis Pompidou, a été plus incantatoire que réelle).

De tous temps, des contradictions se sont manifestées au sein du RPR ou des partis dont il est l'héritier, lesquels se sont trop souvent comportés comme « le parti du Président ». Récemment, Jacques Chirac l'a emporté sur la frac-

tion du qui souhaitait des « primaires » afin d'assurer la suprématie d'Édouard Balladur. Son concurrent a logiquement fait valoir que la fonction arbitrale ne pouvait s'exercer qu'après un dialogue direct entre le candidat et le



peuple. Après avoir donné, vingt ans durant, le spectacle de convictions successives et contradictoires, Chirac a semblé se rapprocher de la tradition gaulliste en affirmant son souci de l'autorité de l'État, de la justice sociale, du rang de la France dans le monde et ses réticences face au quinquennat. Il a même rappelé l'origine capétienne de ce qu'il a nommé le « pacte républicain ».

et
me

Comme le rappelait Bertrand Renouvin : « La politique gaullienne se fonde sur une conception historico-juridique de la nation » (2). C'est pourquoi nous sommes en droit de réclamer l'abrogation des dispositions adoptées à l'instigation de Charles Pasqua, en contradiction avec notre traditionnel droit du sol. D'un gaullisme véritable nous espérons la mise en place d'une autre politique économique et sociale, rompant avec la tyrannie du « marché », ainsi qu'une refonte totale d'une politique fiscale, inspirée par les principes de justice et frappant résolument les profits spéculatifs.

Malgré les déclarations d'intentions rappelées plus haut, les ambiguïtés de la campagne de Jacques Chirac et son refus de remettre en cause les lois xénophobes nous ont empêché de voter pour lui. Depuis son élection, les premières dispositions prises par le gouvernement Juppé ne semblent pas traduire une volonté de rupture et justifient, hélas, nos réticences. L'accord avec la faction libérale-conservatrice que nous redoutions est fortement engagé. S'il devait aller à son terme, nous assisterions, une nouvelle fois, à une trahison du gaullisme. Ce ne serait pas la première.

Comme l'écrivait le comte de Paris : « la République est un État de droit. Reste à donner à cet État sa forme permanente » (3).

Alain SOLARI

(1) Lettre du 27 décembre 1969.

(2) « Lettre ouverte à Jacques Chirac » in *Royaliste* n° 630.

(3) Comte de Paris - « L'avenir dure longtemps » - Grasset.

Qu'est-ce qu'un populiste ?

Un populiste, c'est un politique qui prétend, d'instinct et d'expérience, incarner le sentiment profond et réel du peuple.

Meprisant les institutions dont il se sert pourtant pour accéder au pouvoir, il accuse de trahison les dirigeants et se réfère contre eux à une idéologie radicale présentée comme naturelle et traditionnelle. Il donne aux malaises économiques et aux ressentiments sociaux une explication simple qui tient dans la désignation d'un bouc émissaire. Le populiste est quant à lui justifié dans ses actes et propos les plus illégaux pour la raison que le système, et sa justice même, sont réputés corrompus. Le chef populiste fait l'objet d'un culte inconscient.

La montée populiste en Europe, due à l'usure des droites et à l'éclipse du communisme populaire, revêt des traits particuliers à chaque pays. En France, Bernard Tapie, Philippe de Villiers et Jean-Marie Le Pen ont rassemblé plus de 35 % des voix aux élections européennes de 1995. Certes, ces trois populismes ne sont pas équivalents, mais ils reconnaissent à leur chef le

même charisme et la même impunité personnelle de champions du peuple face à « l'établissement ». Empêchements juridiques de Tapie et dure défaite à l'élection présidentielle de Villiers ne laissent plus en lice que le Front national qui a récolté en juin 96 les succès municipaux que l'on sait.



Les empêchements juridiques de Tapie et l'échec électoral de Villiers laissent Le Pen seul en lice.

Pourquoi les royalistes ont-ils été les premiers à dénoncer le danger populiste et pourquoi demeurent-ils les plus sévères à l'égard du Front national ?

Parce que le populisme se prévaut de « valeurs traditionnelles » dont il opère sournoisement la subversion. Ni la patrie, ni la nation, ni la famille, ni l'autorité légitime ne peuvent se réduire à ce

qu'en dit Le Pen quand il les utilise comme des armes contre la vocation française à l'universalité, l'hospitalité, l'ouverture et la juste participation à la chose publique. Le populisme fait litière de la vraie tradition.

Parce que l'imbécillité de ses analyses politiques, économiques et sociales ne donne que des réponses policières et institue la délation, la discrimination xénophobe ou antisémite « larvée », mais laisse les

victimes de la crise démunies face à la sauvagerie économique et aux démissions de l'État. Le populisme est politiquement irresponsable.

Enfin, parce que sa progression souligne le déclin des grandes familles politiques françaises. Une droite qui prendrait au sérieux et approfondirait

le discours tenu par Jacques Chirac pendant la campagne présidentielle ôterait toute raison d'être au Front national. Pour signe de cette renaissance, elle commencerait par abroger les lois Pasqua sur la nationalité qui ont été une concession majeure au parti de la peur et de la décadence française.

Luc de GOUSTINE

Contre le chômage, rien de nouveau

Lorsque Jacques Chirac a été élu le 7 mai dernier beaucoup pensaient que le changement venait de s'installer et qu'enfin l'imagination arrivait au pouvoir...

O n nous promettait des nouveautés qui permettraient de commencer à tordre le cou au chômage que les politiques précédentes n'avaient fait qu'entamer, sans parvenir à renverser sérieusement ni durablement la tendance. L'enthousiasme du jour de l'élection est vite retombé : la montagne chiraquienne a accouché d'une souris classiquement libérale. Le manque de souffle de la politique d'Alain Juppé a de quoi donner des maux de têtes aux plus brillants esprits politiques du monde du pouvoir et provoquer la colère de ceux qui pensent qu'une fois de plus on est grandement à côté de la plaque.

La grande misère des comptes de la nation et le refus de voir la réalité du problème en face ont présidé à la mise sur pied de ce plan social et de son volet financier. Voyons d'abord pourquoi cela ne marchera pas et ensuite ce qui pourrait être avancé à titre de solutions.

Le plan Juppé va coûter très cher, près de 55 milliards de francs dont le gouvernement ne possède pas le premier liard. Comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le dire, la gestion d'Édouard Balladur n'en était pas une et au cours des quatre premiers mois de l'année 1995 le Premier ministre-candidat et son fidèle complice Sarkozy ont sorti des caisses ce qui s'y trouvait, ce qui est somme

toute banal, mais aussi ce qui ne s'y trouvait pas, ce qui est nettement plus grave. Le nouveau locataire de Matignon déclare qu'il n'avait pas prévu un tel gouffre. Notons qu'il était bien le seul à l'ignorer et qu'en aucun cas cette tentative d'excuse n'est recevable. Rien n'est vraiment prévu dans la nouvelle politique pour régler le déficit et ce ne sont pas des



augmentations d'impôts qui réussiraient à régler un problème de structure.

Encore une fois les principales mesures consistent à faire baisser les charges sociales des entreprises alors que la détresse des comptes sociaux aurait du mener à plus de sagesse, puisque chacun sait parfaitement que l'État paie rarement ce qu'il doit aux organismes gestionnaires de la Sécurité Sociale et des régimes de retraite. Au delà de cela on note qu'une fois de plus que l'on attaque le fléau avec des mesures conjoncturelles alors que l'emploi est un problème

structurel. Une baisse de charges ne crée pas d'emploi, une commande a, seule, ce privilège.

Là est bien le noeud du problème, la fameuse « pensée unique » au pouvoir tant aujourd'hui qu'hier refuse de voir dans le chômage autre chose que la conséquence d'une rigidité de l'organisation du travail et un manque de

compétitivité dû au coût prohibitif, entend-on dire, du travail dans nos pays développés. Ces deux pistes sont mauvaises, ce n'est pas en créant l'instabilité et la précarité, mère de l'exclusion, que l'on parviendra au bout de la difficulté.

D'abord les prélèvements nouveaux et conséquents sur les ménages par le biais de la TVA, et bientôt par une hausse certaine de la CSG, n'aidera pas la consommation à se redresser. La sempiternelle recherche du coût le plus bas ne réglera rien non plus puisqu'il est toujours facile de trouver un producteur qui fera

mieux que nous en ayant au besoin recours à l'esclavage dans certains pays d'Asie.

Alors ? Alors attaquons-nous aux structures. Et d'abord aux structures financières. L'organisation actuelle des comptes sociaux est grandement obsolète. Le système mis sur pied à la Libération ne permet plus de faire face puisque les éléments qui ont servi à le mettre sur pied ne sont plus de mise aujourd'hui. Les actifs sont de moins en moins nombreux, la durée de vie augmente, le niveau sanitaire s'accroît, bref plus rien de commun avec la situation en 1945. Aujourd'hui il faut élargir l'assiette de perception et faire baisser les taux de prélèvement, en employant l'excellent principe de la CSG.

Ceci réalisé il sera beaucoup plus envisageable de faire diminuer drastiquement, et différemment selon les secteurs, la durée du travail pour la ramener dans un premier temps à 35 heures, puis 32 avant la fin de ce siècle. Cela sans baisser les salaires directs les plus faibles. De plus, l'État, au lieu de jeter l'argent par les fenêtres avec des plans coûteux et inefficaces serait mieux avisé de créer les emplois de services nécessaires tant au social qu'à l'environnement. Faute de place il n'est pas possible de détailler ici des solutions qui, de toutes façons, modifieront grandement les habitudes et l'idée que l'on se fait du travail. Madelin le libéral n'entend pas les choses de cette façon puisqu'il prétend dogmatiquement que le marché fera le nécessaire pour régler la question selon la théorie qui veut *que l'on ne connaît pas aujourd'hui le tiers des produits qui seront vendus dans 20 ans* et que la patience des personnes privées d'emploi, donc de vie sociale, finira par être récompensée. Le champ d'investigation est ouvert, il faudra bien un jour prendre les mesures qui s'imposent, les choses ne pouvant plus aller comme à l'habitude sans qu'un sursaut brutal ne vienne contraindre les gouvernants à sortir de leur torpeur.

Pascal BEAUCHER

Une autre politique économique est-elle possible ?

A cette question, souvent posée, notre réponse est nette : une rupture avec le libéralisme économique est non seulement possible mais aussi nécessaire.

Pour s'en convaincre, une brève évocation historique s'impose.

P endant les trente glorieuses - disons de l'immédiat après-guerre au premier choc pétrolier - l'activité économique était soutenue par la demande : reconstruction de l'appareil productif, reconstitution des stocks, apparition de la consommation de masse... Cette situation était accentuée par la faible ouverture des économies et par une concurrence internationale encore peu développée. En cas de variation de la croissance, il suffisait, pour les gouvernements d'agir sur un certain nombre de leviers identifiés qui commandaient la demande.

A partir de la moitié des années 70, suite à la conjonction de plusieurs phénomènes (sabotage par les États-Unis du Système Monétaire International, conflit du Proche-Orient, ouverture des économies, généralisation de la

concurrence), la croissance est en perte de vitesse. Pour la relancer et remédier au chômage, les gouvernements tombent dans l'excès inverse et font porter tous leurs efforts sur l'offre. Tel est le sens de la maxime de Helmut Schmidt, alors chancelier de la République fédérale : « *Les profits d'aujourd'hui, sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ». Au chômage de type keynésien explicable par une diminution de la production induit par une baisse de la demande, vient se superposer un chômage de type classique : les entreprises pourraient écouler leur produit à un prix donné, mais ne le font pas en raison du manque de rentabilité de leurs activités. Dans une économie ouverte, en l'absence de mécanisme d'ajustement régulier des taux de change compensant les différences de hausse de prix entre les pays, apparaissent une inflation par les coûts, un déficit du commerce extérieur puis de la balance des paiements, lesquels coexistent avec un taux de chômage important.

Voilà comment, au début des années 80, les États ont abandonné leurs responsabilités et les ont transférées au « marché ». On s'est alors lancé dans des politiques de déréglementation dictées par les seuls intérêts des marchés financiers, sans réfléchir à la raison d'être de certaines règles, qui jouaient un rôle dans l'équili-

bre des sociétés capitalistes modernes.

La crise se durcissant et les nouvelles données de l'économie mondiale apparaissant plus clairement, les États ont adopté des politiques de désinflation compétitive et de stabilité monétaire. Dans cette logique, la réduction du chômage devrait résulter de l'amélioration de la compétitivité, donc des débouchés qui s'offrent aux entreprises et de leur rentabilité. Pour cela ces dernières, après avoir mis en oeuvre une politique de rigueur salariale, partent à la conquête des marchés extérieurs, délaissant le marché français trop peu dynamique. Elles réalisent alors de substantiels profits qui sont placés sur les marchés financiers, plus rentables que l'investissement productif. Tel est le schéma de la politique économique que l'on nous propose de suivre depuis une douzaine d'années et en dehors de laquelle, il n'y aurait point de salut. Tous les gouvernements s'y sont prêtés : de Pierre Mauroy en 1983 à Édouard Balladur de 1993 à 1995.

Pour sortir de cet engrenage, une politique doit être définie qui réponde à plusieurs critères : d'abord se fonder sur le long terme, ensuite mettre en oeuvre une action économique multidimensionnelle qui s'attaquerait aux causes structurelles et conjoncturelles du chômage, qu'il soit keynésien ou classique. En ce sens, les mesures

annoncées en juin 1995 par Alain Juppé répondent à la volonté affichée par le candidat Chirac pendant la campagne électorale : pour la première fois, des mesures favorables à l'offre (baisse des charges sociales, incitations à l'investissement productif) voisinent avec des mesures de soutien de la demande (augmentation du SMIC, construction de logements...). Reste à savoir les conditions dans lesquelles ces mesures seront appliquées...

En ce qui concerne la lutte contre le chômage, elle ne pourra aujourd'hui réussir à diminuer ce fléau social que si la croissance est forte (plus de 4 %) et durable. Or, les marchés qui ne voient que leur intérêt à très court terme, freinent toute reprise qui entraînerait selon eux le retour de l'inflation. Là encore, la volonté du gouvernement sera déterminante pour imposer à ses partenaires du G7 l'élaboration de règles légales, fiscales voire déontologiques, de fonctionnement des marchés financiers, sans lesquelles toute relance de l'économie risque d'être illusoire.

Enfin, la diminution des déficits publics, qui maintiennent des taux d'intérêt élevés et sont de ce fait préjudiciables à l'investissement, doit être une priorité. Deux remarques s'imposent : tout désendettement public est socialement suicidaire en période de crise. Par ailleurs, pour ce qui est de la réduction des déficits proprement dits, nous risquons de ne jamais voir le bout du tunnel si l'on fait appel aux marchés et si nous continuons, pour des raisons purement idéologiques, à refuser toute création monétaire.

Sans doute difficile à réaliser, nécessitant de transgresser certaines règles de l'orthodoxie économique et, de ce fait, pouvant sembler utopique, une autre politique est néanmoins possible. Elle demande de la part du gouvernement qui la décidera une volonté qui jusqu'à présent a toujours fait défaut.

Patrice LE ROUÉ

Pour en savoir plus

- ♦ Jean-Paul Fitoussi - « **Le débat interdit - Monnaie, Europe, pauvreté** » - Arléa - prix franco : 148 F.
- ♦ Philippe Arondel - « **L'impasse libérale** » - Desclée de Brouwer - prix franco : 97 F.
- ♦ André Gauron - « **Aux politiques qui prétendent réduire le chômage** » - Balland - prix franco : 88 F.

Diplômé d'Oxford, docteur en histoire, Robert Griffiths enseigne actuellement à l'université Stendhal de Grenoble. Voici quelques années, il a consacré un ouvrage aux « monarchiens », c'est-à-dire au groupe de députés qui tentèrent, entre 1789 et 1792, de concilier le roi et la révolution. Il a bien voulu nous expliquer l'intérêt et l'actualité de cette première forme de royalisme constitutionnel.

Monarchiens

Pour le roi et la révolution

■ **Royaliste :** Longtemps, les « monarchiens » sont restés méconnus ou ignorés, y compris dans la tradition royaliste. Que voulait ce groupe ?

Robert Griffiths : On définit habituellement les monarchiens comme le groupe de monarchistes constitutionnels qui fut certainement majoritaire à l'Assemblée constituante, entre mai et septembre 1789. Ce groupe s'est organisé autour de Joseph Mounier, le chef de la révolte de Vizille et l'animateur du mouvement de protestation contre le « ministérielisme » parisien. Pendant l'été 1789, Mounier défendit l'idée d'une constitution plus ou moins à l'anglaise, qui maintiendrait le principe de l'autorité royale grâce au veto et qui comporterait deux chambres. Plusieurs personnalités majeures se rassemblèrent autour de lui : Nicolas Bergasse, un avocat, Lally-Tolendal et Clermont-Tonnerre, deux nobles libéraux, Pierre Malouet, intendant de la Marine, qui jouèrent un rôle important dans les premières années de la Révolution puis, pour certains, au cours de leur exil à Londres. Depuis quelques années, le rôle des « monarchiens » a été plus amplement reconnu, comme l'atteste le recueil des textes des orateurs de la Révolution française publié par *La Pléiade* : un tiers du premier volume est consacré aux monarchiens.

■ **Royaliste :** Comment expliquer ce regain d'intérêt ?

Robert Griffiths : Comme on l'a vu au moment du bicentenaire, la Révolution française n'est plus étudiée en relation avec la révolution bolchevique et sous l'angle de la Terreur de 1793. Tout le monde a voulu récupérer les conceptions plus libérales de 1789 : ainsi François Furet et Ran Halévi soutiennent qu'entre juin et octobre 1789 tout est dit de l'esprit de la Révolution, ce que je trouve très exagéré. Il reste que cette relecture libérale du début de la Révolution a fait revenir sur le devant de la scène les monarchiens.

■ **Royaliste :** Quel fut précisément leur rôle dans le débat politique, et selon quelles idées ?

Robert Griffiths : Dans le débat de septembre 1789 sur la Constitution, les camps ne sont pas aussi rationnellement tranchés qu'on ne le dit. Il n'est pas possible d'opposer un bloc « patriote » imprégné de conceptions américaines et défendant le principe de l'assemblée unique, à un bloc « monarchien », plus conservateur, et qui se serait référé au système anglais. J'observe quant à moi une confusion totale : certains députés confondaient le veto et la sanction, et il y avait un manque d'homogénéité chez les monarchiens. Certes, ces

derniers s'étaient constitués en groupe comme les autres, mais l'adhésion au « comité central » monarchien n'était pas toujours dictée par des raisons de haute politique : certains adhéraient parce qu'ils avaient peur des mouvements de rue et des troubles dans les campagnes. En somme, beaucoup de bourgeois modérés craignaient de perdre le contrôle de la révolution en cours, mais leur credo politique n'était pas unifié. Cette diversité d'opinion est également nette chez les animateurs du courant monarchien : par exemple, sur la Chambre haute, Lally-Tolendal souhaitait des sénateurs à vie, alors que Mounier propose un mandat de six ans ; Mounier propose que les sénateurs soient élus par l'assemblée provinciale alors que Lally veut que le roi nomme les sénateurs à partir d'une liste établie par les assemblées.

On observe la même confusion dans le débat sur le veto. On parlait du « veto illimité », mais sans savoir ce que cela signifiait : s'agissait-il d'un veto pour toujours, donc absolu, ou d'un veto suspensif ? Beaucoup de députés de la Constituante ne saisissaient pas la distinction et Malouet a semé la pagaille lorsqu'il a déclaré que, la nation seule ayant un veto absolu, celui du roi ne peut être que suspensif. Or Malouet était censé défendre le principe du veto absolu !

■ **Royaliste :** Qui a inventé le mot « monarchien » ?

Robert Griffiths : Je me suis aperçu que ce mot n'était pas utilisé en 1789 alors que M. Egret, auteur d'un livre sur Mounier, parle sans cesse des « monarchiens » - tout comme François Furet d'ailleurs, alors que le groupe ne peut être qualifié comme tel au début de la Révolution.

Le mot a été utilisé pour la première fois par Camille Desmoulins, puis par d'autres « patriotes » de gauche et par des jacobins, à la fin de 1790 : le mot, péjoratif, a été lancé contre le *Club des Impartiaux* qui avait été fondé par Malouet pour défendre le principe de l'autorité royale après la défaite du mois de septembre 1789, et qui précède le *Club des Amis*

de la Constitution monarchique rassemblé autour de Malouet et de Clermont-Tonnerre : pour eux, le roi doit représenter la souveraineté nationale, il doit représenter la souveraineté du peuple. Les monarchiens veulent que le roi ne soit pas seulement chef de l'exécutif mais qu'il dispose aussi d'un pouvoir législatif ; cela selon le système anglais qui ne connaissait pas la séparation des pouvoirs et qui fonctionnait sur le principe du *King in Parliament*.

Bien entendu, les monarchiens n'évoquent jamais le droit divin, ils s'inscrivent dans la philosophie des Lumières, ils souhaitent une administration éclairée, et surtout que le roi continue à jouer un rôle central afin d'éviter la

tyrannie d'une assemblée unique. Pour Malouet et Clermont-Tonnerre, le roi n'est pas là pour contrebalancer l'Assemblée, l'important est qu'il contrôle celle-ci par le droit de veto et qu'il puisse représenter la véritable souveraineté du peuple. En ce sens, Malouet est beaucoup moins le disciple de Montesquieu que celui de Rousseau car il a le souci de l'unité du pouvoir - en l'occurrence le pouvoir tutélaire du roi, qui incarne l'idée de souveraineté du peuple. Telles sont les idées qui définissent les monarchiens, et qui leur vaut la double opposition de la droite contre-révolutionnaire et de la gauche jacobine.

■ **Royaliste :** La pensée monarchienne naît-elle avec la Révolution, ou peut-on lui trouver des antécédents ?

Robert Griffiths : Les monarchiens sont considérés comme les héritiers du courant réformateur qui est représenté, à la veille de la Révolution, par Lamoignon et Brienne qui veulent transformer le pays par le haut : il s'agissait de mettre en place un nouveau système d'administration des finances et un système d'assemblées provinciales unifiées et rationalisées. D'ailleurs, les adversaires des monarchiens ne s'y sont pas trompés, puisqu'ils les désignent clairement comme les suppôts du « despotisme ministériel ».

■ **Royaliste :** Qui sont ces adversaires ?

Robert Griffiths : Il y a bien sûr la gauche, mais aussi la droite nobiliaire pour laquelle les monarchiens sont des diables : aux yeux des contre-révolutionnaires, qui font la politique du pire, ce sont les monarchistes modérés qui ont déclenché la Révolution : d'où des attaques d'une grande violence contre les monarchiens, des extrémistes de droite et de gauche à la fois. J'ajoute que les monarchiens se distinguent très nettement des libéraux, une distinction quelque peu négligée dans les écrits de François Furet qui a tendance à intégrer Malouet et ses amis dans la tradition libérale. Alexis de Tocqueville ne s'y trompe pas. Dans ses notes préparatoires à l'ouvrage sur la Révolution

qu'il n'a pas écrit, Tocqueville montre en effet que Mounier s'inscrit dans une logique centralisatrice et déplore chez les monarchiens « la haine des privilèges des provinces ».

■ **Royaliste :** Quelle est l'attitude des monarchiens après la chute de la monarchie ?

Robert Griffiths : Pendant l'émigration, un très vif débat s'est poursuivi entre les monarchiens et la droite nobiliaire. Pendant leur séjour en Angleterre, Malouet et ses amis (notamment les archevêques Boisgelin et Champion de Cicé, ainsi que Lally-Tolendal et le journaliste suisse Mallet du Pan) continuent de refuser le régime d'Assemblée. Ils admirent l'Angleterre parce que, à l'époque, le roi est aussi important que le Parlement. Ils veulent que le roi exerce un pouvoir « unitaire », un pouvoir « tutélaire » : tels sont les deux mots qui reviennent tout le temps sous leur plume. C'est pourquoi ces royalistes modérés refusent la Constitution de l'An III, mais acceptent la Constitution de l'An VIII (celle de Napoléon) parce qu'elle institue un pouvoir unifié. Mais c'est à contre-cœur qu'ils acceptent le régime napoléonien, et ils espèrent que son caractère césariste s'atténuera au fil du temps.

■ **Royaliste :** En quel sens peut-on parler, aujourd'hui, d'un héritage de la pensée monarchienne ?

Robert Griffiths : Il y a une influence monarchienne, qui n'est pas continue, mais dont nous pouvons prendre quelques instantanés. Cette influence est très claire lors de la première et de la seconde Restauration. J'en veux pour preuve le rôle joué par le fils de Mounier (qui partageait les idées de son père) dans les travaux préparatoires à la Constitution sénatoriale, et par Fontanes qui était membre du Club monarchique en 1791. La Charte porte également la trace de l'influence monarchienne puisqu'elle n'était pas centrée sur le Parlement, mais organisait un pouvoir unitaire autour du roi.

Il n'y a pas de lien entre les monarchiens et le césarisme bonapartiste, mais le projet de réforme constitutionnelle éla-

boré par Émile Ollivier à la fin du Second Empire s'inscrit dans une perspective dyarchique proche des thèses monarchiennes. J'observe également que beaucoup d'écrits sur les monarchiens ont été publiés en 1871, lorsque la France cherchait à se donner une Constitution permettant de concilier le royalisme et le républicanisme modérés. Mais, dans une perspective anglophile qui privilégie alors la conception parlementariste, il y a alors tendance à présenter les monarchiens comme « les véritables libéraux » - ce qui est manifestement faux en ce qui concerne Malouet et Clermont-Tonnerre. La Constitution de 1875 reprend l'idée bicamérale défendue en 1789 par les monarchiens, mais n'organise pas l'exécutif fort qu'ils souhaitaient.

En revanche, il y a une forte ressemblance entre la pensée monarchienne et les conceptions du général de Gaulle qui récusait le régime d'Assemblée et qui pensait que la souveraineté nationale devait être incarnée par un président. Le fondateur de la V^e République n'écrivait-il pas dans ses *Mémoires d'Espoir* que son principal objectif avait été de « doter l'État d'institutions qui lui rendent la stabilité et la continuité dont il est privé depuis 168 ans » ? C'est là une référence explicite à 1789, lorsque les monarchiens étaient les principaux critiques d'un régime d'Assemblée. C'est pourquoi je trouve que les entretiens entre le général de Gaulle et le comte de Paris sont revêtus d'une importance non négligeable, sur un plan symbolique.

Propos recueillis par
B. La Richardais

Pour en savoir plus

- ♦ Robert Griffiths - « Le Centre perdu, Malouet et les monarchiens dans la Révolution française » - PUG, 1988 - prix franco : 147 F.
- ♦ « Les orateurs de la Révolution française » Tome 1 - Coll. La Pléiade - prix franco : 390 F.
- ♦ Comte de Paris/Général de Gaulle - « Dialogue sur la France » - Fayard - prix franco : 135 F.



♦ Le général de Gaulle héritier des monarchiens ?

Tous azimuts

La politique étrangère de la France ne saurait être celle de la France seule, ni exclusivement européenne. Elle n'a pas vocation régionale mais universelle.

Le général de Gaulle n'a pas eu le temps de développer les conséquences de l'acquisition de la technologie de la bombe H et des vecteurs intercontinentaux. C'était en 1968. Il laissa le chef d'état-major ébaucher l'idée d'une stratégie tous azimuts, anticipant de vingt ans - le délai nécessaire à la conception de nouvelles armes - la chute du monde de Yalta. Aujourd'hui nous y sommes. Il n'y a plus de menace unique mais une multitude de nations et le jeu est ouvert.

La France se défend, moins pour elle-même car elle n'est pas, comme depuis longtemps sinon depuis toujours, menacée d'invasion, que pour rester elle-même, c'est-à-dire qu'elle n'accepte pas de ne plus être qu'une parmi les autres, à travers le monde et en Europe. Encore un peu et elle perdait son siège permanent et son droit de veto au Conseil de sécurité, parce qu'elle n'aurait pas su garder son rang de puissance nucléaire qui, quoi qu'on en dise, est le pilier et la condition de tout accord de non-prolifération atomique. Aucune des quatre autres puissances n'a contesté son droit dès lors qu'il était affirmé.

Avec l'institution présidentielle, c'est la capacité nucléaire, son fondement véritable et sa raison d'être, qui

distingue la France au sein de l'Union européenne, la rend irréductible à tout autre au moment où l'on commence à préparer les modifications institutionnelles rendues nécessaires par l'élargissement de quinze à trente membres au-delà de l'an 2000. Les subtils calculs de pondération auxquels vont se livrer les experts viendront se heurter contre le roc des réalités nationales.

notre garantie nucléaire au continent, le mark soutenant le franc en échange de notre garde sur l'Elbe, la Vistule ou le Niemen. Nous ne prétendons pas non plus compenser par notre puissance militaire nos insuffisances économiques. Tous simplement parce que les deux vont de pair. Il n'y a pas de bonne politique sans des finances saines. Il n'y a pas de bonne monnaie sans



◆ Notre capacité nucléaire distingue la France au sein de l'Union européenne.

A ce premier défi sur le statut de la France, s'en ajoute un second, en raison du lien qui est fait entre sécurité et économie par les Américains. Ces néo-impériaux ont recours au système mafieux : plus de protection militaire, plus de parapluie atomique si vous n'ouvrez pas vos marchés à nos produits et à nos investissements... et ils savent aussi fort bien diriger la spéculation monétaire parce qu'elle sape les fondements de toute politique raisonnée d'indépendance nationale. 1968 reste dans nos souvenirs.

Si nous voulons l'Europe monétaire, ce n'est pas en échange d'une extension de

une économie solide et un niveau d'emploi élevé. Si la bombe ne peut être que nationale, le contrôle ou au moins l'influence sur les marchés internationaux des capitaux doit être concerté. Le système monétaire européen a cette prétention et doit l'avoir d'abord, en renversant la charge de la preuve sur la croissance et l'emploi ; c'est en s'affirmant internationalement conquérant que l'on créera des emplois. Ce n'est pas en ayant une politique coercitive à l'intérieur que l'on acquerra de la crédibilité sur les marchés internationaux.

Le troisième enjeu se situe à la jointure des deux premiers :

notre politique de défense regarde la France mais elle n'est pas pour elle seule. La lutte pour un nouvel ordre international commercial et financier regarde l'Europe comme un tout vis-à-vis de l'extérieur. Entre le monde des nations et l'économie-monde, il y a place pour un domaine mixte, intermédiaire, concurrentiel, qui ne saurait être pré-déterminé. On prétend que chaque nation aujourd'hui ne pourrait plus traiter qu'un intérêt régional à la fois, que le dialogue à l'échelle du monde n'est plus possible qu'entre deux ou trois blocs continentaux considérés deux à deux. La France ne pourrait guère se permettre qu'un seul problème algérien ; l'Afrique est même de trop pour elle. L'Europe tout entière a la Méditerranée ; pour le reste, elle en discutera avec le « partenaire » transatlantique comme celui-ci discute de son côté avec son ailier Asie-Pacifique.

Si la France revendique son rang parmi les cinq « grands », si l'Union européenne se donne un mandat unique pour négocier commercialement avec l'extérieur, ce n'est assurément pas pour accepter une position seconde ou inférieure, ni une guerre des mondes. Même si toute égalité n'est que relative, elle est souveraine. Même s'il faut faire

des choix, tout nous intéresse et nous sommes - ou nous devons nous préparer à être - prêts à tout, à l'Est spécialement et en Asie où nous partons avec un lourd handicap mais non rédhibitoire, à l'Ouest, où l'on compte aussi de vrais amis, au Nord et au Sud, à tous les suds, pas tous si archaïques, agissant parfois seuls, s'il le faut, plutôt à plusieurs, si possible tous les Européens, sinon quelques-uns, ou au-delà, sans frontières mais en restant soi-même.

Yves LA MARCK

La France contre le racisme

Heureuse redécouverte ! La vague de fond du Front national aux dernières consultations électorales est en train de faire prendre conscience à un nombre grandissant d'intellectuels et de citoyens qu'il est temps de reprendre la nation aux extrémistes qui s'en sont indûment emparés. Comme si l'attachement à sa

communauté historique impliquait nécessairement le rejet xénophobe et l'idolâtrie collective ! Certes, il y a eu des dérapages dans le passé. Il est arrivé que le patriotisme engendre des phénomènes aberrants. A certains moments, on a pu croire que l'universalisme n'avait d'autre ennemi, qu'une appartenance nationale qui se prenait pour une totalité exclusive de toute éthique supérieure. Ce n'est pas parce qu'il existe des pathologies d'un certain ordre de réalités qu'il faut supprimer ces réalités. Autant dire que pour venir à bout de la maladie, il faudrait tuer le malade.

Sans doute, a-t-on cru dans certains milieux, notamment au lendemain de la seconde guerre mondiale qu'il fallait dissoudre les nationalismes dans le cadre réconciliateur de l'Europe. Ce fut l'idée des démocrates chrétiens. Mais cinquante ans après la Libération, on s'interroge toujours sur la nature de cette Europe qui obéit tantôt à une logique technocratique, tantôt à une logique libérale, sans pouvoir donner au concept fédéral une vraie forme politique, faute de pouvoir si facilement rayer les réalités nationales. Sans doute la coopération européenne et l'étroite entente entre les nations de l'Union constituent-elles un progrès remarquable et sur lequel il serait absurde de revenir. Mais en même temps, on s'aperçoit combien il serait périlleux d'aller dans le sens d'un démantèlement des nations qui correspondent à autant de cercles communautaires vivants et permanents. En d'autres termes l'Europe est un bienfait immense dans la mesure où elle permet la paix et la solidarité des peuples qui la composent. Elle deviendrait une vraie catastrophe si elle fédérait, de façon autoritaire, des peuples qui seraient brimés dans leur personnalité, leur espace culturel propre, leur autonomie légitime et le sentiment de leur cohérence sociale.

C'est la leçon qu'il faut évidemment retenir du référendum sur le traité de Maastricht dont le résultat ric-rac montra en même temps l'attachement et les réserves de l'opinion quant à l'idée européenne. De même, la poussée de Philippe de Villiers aux élections européennes et la constance des progrès du Front national dans les couches populaires correspondent-elles à une peur certaine du démantèlement du cercle fondamental de la solidarité nationale. Les intellectuels qui considèrent cet électorat avec mépris - ou pire encore avec une suspicion injurieuse - loin de prévenir une logique d'extrémisation ne font que l'amplifier et la précipiter. Il est vrai que certains sont infiniment persuadés que c'est le concept de nation qui est pervers. C'est bien pourquoi, il convient plus que jamais de reconsidérer sérieusement la question.

par Gérard Leclerc



Il faut bien voir d'abord que le mot n'est pas une univoque. Par exemple le nationalisme se développe souvent à partir d'une absence de nation véritable. L'équivoque vient de la confusion opérée avec le groupe ethnique. Car le propre d'une nation achevée comme la France, c'est que la communauté historique dépasse tous les particularismes notamment ethniques. L'unification capétienne permettra ainsi la nation citoyenne née de la Révolution française, comme l'a montré Dominique Schnapper. Impossible d'établir une équivalence entre une réalité raciale et l'appartenance française, car celle-ci la transcende nécessairement. A partir des analyses de Norbert Elias, Dominique Schnapper explique que les monarchies nationales ont opéré une intégration progressive des hommes, en disciplinant leurs pulsions naturelles et émotionnelles sous l'effet de la société de cour. On peut dire que le processus d'intégration républicaine s'est engagée dans la suite de cet effort multiséculaire, qui a consisté - notamment sous la troisième république - dans l'accueil continu d'arrivants nouveaux, qui plutôt que de pratiquer le repli ethnique ou particulariste rejoignaient la communauté globale des citoyens.

Il est vrai que toutes les nations n'ont pas été construites sur le modèle de la nation française. C'est le cas de l'Allemagne dont l'unification récente explique le caractère plus ethnique, l'attachement au droit du sang plutôt qu'au droit du sol qui a été codifié en France dès François I^{er}. Par réaction à ce nationalisme ambigu qui avait été théorisé par Fichte au moment où la Prusse était écrasée par les armées napoléoniennes, beaucoup d'intellectuels allemands d'après-guerre ont tenté de définir un « patriotisme constitutionnel » totalement délié du patriotisme territorial. Mais une telle réaction pourrait bien être un excès opposé à un autre excès. En effet la citoyenneté concrète demande un terrain d'exercice qui suppose une conscience commune, donc une référence à un passé, un espace de débat que dessine une communauté de langue. Il ne faut pas confondre les

droits de l'homme dont l'exercice est universel avec la citoyenneté qui est forcément rattachée à une communauté définie et limitée. Un excès d'universalisme abstrait ne corrige pas nécessairement les pathologies nationales. Alors qu'en France 25 % des beurettes se marient avec des Français non musulmans, en Allemagne l'intégration des Turcs est au point mort. Pour une raison simple : c'est qu'en dépit du déclin des institutions intégratrices traditionnelles, l'intégration républicaine continue sur sa lancée, tandis que l'Allemagne, nation récente, ne sait pas encore concilier le Volk qu'elle constitue avec d'autres apports étrangers. Louis Dumont insiste sur cette idée que cette conception du Volk est en fait antérieure à la nation véritable qui correspond à l'avènement de l'individu.

Il est donc infiniment dangereux de diaboliser la conscience nationale en France parce qu'elle constitue le cadre sine qua non de l'intégration et donc une barrière contre le racisme et le rejet de l'autre. Affaiblir ce cadre, c'est favoriser les fractures sociales, c'est fragiliser les plus faibles des citoyens qui ne se sentent plus protégés et cherchent des boucs émissaires. Construire un espace supérieur à la nation est bien sûr œuvre indispensable, mais qui ne saurait passer par la destruction des nations historiques. Celles-ci demeurent des cadres de sociabilité indispensables. Si on les met à mal, on ne construira rien. Bien au contraire, on déchaînera les réactions de peur et on fera le lit des extrémismes qui se nourriront du manque de nation.

Dominique Schnapper - « La communauté des citoyens, sur l'idée moderne de nation » - NRF Gallimard, prix franco : 133 F. Voir notre compte rendu dans *Royaliste* n° 629.

Actualité de Jacques Bainville

496, 1799, 1919, celui qui s'exerce à penser historiquement cette fin de XX^e siècle rencontrera Bainville dans les trois livres que l'on vient de rééditer : *l'Histoire de France, Napoléon, les Conséquences politiques de la Paix*.

On réédite Bainville parce qu'il a réussi là où, disait-il, il a visé haut, l'art de bien écrire. Journaliste devenu historien par besoin d'expliquer les faits quotidiens, il en conserve les qualités de concision, de synthèse, de simplicité qui dissimulent la recherche, le raisonnement et l'originalité pour le grand public qui comprend sans savoir.

On réédite Bainville parce qu'on cherche ce qu'il donne, un fil conducteur, qui nous relie, au-delà du passé, à notre identité de Français dans l'Histoire. Avec lui, l'histoire bêtement chronologique devient une suite d'enchaînements de causes et d'effets. Rien n'est inintelligible. A certaines époques critiques, en 1941-1942 au plus noir de la guerre, en 1946 quand les trois Grands refont le monde sans nous, les livres de Bainville connaissent leurs plus grands succès de librairie. Comment n'en irait-il pas de même aujourd'hui quand nous sommes dans l'angoisse qu'il ne nous arrive plus rien comme Français, que nous sommes en train de perdre tout ce qui avait fait notre statut de puissance internationale après 1945 en Allemagne et à l'ONU ?

On réédite Bainville parce que renaît l'interrogation sur la puissance allemande. *L'Histoire de France* de Bainville est dominée par la relation franco-allemande. Avec le

recul, sa lecture nous conduit d'abord à chercher à comprendre l'Allemagne et les Allemands, plus familiers aux natifs du XIX^e siècle et dont les générations nées après 1945 sont profondément ignorantes, en dépit ou à cause des efforts de la réconciliation. Rien ne prédispose plus aux préjugés que l'ignorance. L'oeuvre de Bainville est un hommage rendu à l'Allemagne qu'il respecte comme le seul adversaire digne de la France.

On réédite Bainville parce que la fin de l'après-guerre, quand il écrivait (l'expression même date de l'été 1931), s'est très vite appelée « notre avant-guerre » comme aujourd'hui la fin de l'après-guerre froide est marquée par un regain de conflits. Le retour de l'Histoire n'a aucun sens pour les théoriciens de l'histoire longue. Il n'en a que pour un journaliste qui élabore sa philosophie de l'Histoire. Comme Raymond Aron le

redécouvrira chez Clausewitz, c'est avec Napoléon que l'on doit « penser la guerre ». Réhabiliter l'Histoire-batailles parce qu'elle n'est pas que chaos et qu'il n'y a pas que déterminisme, mais un déterminisme fragmentaire, c'est-à-dire où l'accident est aussi déterminant. Les causes de conflits sont permanentes, il ne sert à rien de les disqualifier comme « archaïques » ou « tribales ». Mais ceux-ci



ne éclatent pas nécessairement. Il y faut des enchaînements et donc il existe des moyens, des dispositifs, des remèdes, qui permettent de les éviter : l'« uchronie » (le mot est du philosophe kantien Renouvier) est possible, ce qui est arrivé aurait pu ne pas arriver, idées dont Voltaire était hanté et Bainville après lui.

On réédite Bainville parce que ses livres d'Histoire se lisent comme des oeuvres d'anticipation et ses oeuvres d'anticipation comme des

livres d'Histoire. *Les Conséquences politiques de la Paix* publiées en 1920 nous décrivent le monde qu'il avait annoncé pour 1935. « *Historien de l'avenir* », comme le définissait son biographe Jean Montador, il avait réfléchi au paradoxe de Cournot qui voulait que la raison soit plus apte à connaître scientifiquement l'avenir que le passé. Pensez-y, disait-il. « *L'Histoire est une sorte de cône dont le présent est la base et qui va s'annulant vers le passé* ». Il faudrait pouvoir le renverser : « *L'histoire impossible qui serait la seule vraie serait celle de la représentation que les hommes d'autrefois se sont faite de ce qui devait arriver* ». Bainville l'a rendue possible pour nous avec les *Conséquences politiques de la Paix*.

Cinq bonnes raisons de rééditer et de lire ou de relire Bainville, mais encore plus de le continuer dans une Europe qui se retrouve, après 70 ans d'oubli, non pas en 1919 ni même comme en 1919, mais à l'inverse de 1919, à l'aplomb ou à l'apogée de 1919, parce que l'Histoire ne se répète pas mais qu'elle tourne. Appréhendant les auteurs de science-fiction d'Edgar Poe à H.-G. Wells (même, disait-il de ce dernier en 1916, s'il est plus facile de parler de la planète Mars que du Balkan, une méthode s'élabore grâce à ces oeuvres), Bainville n'ignore pas les subtilités des révolutions astronomiques où les mêmes combinaisons se retrouvent mais à l'apogée des anciennes circonstances.

Yves LA MARCK

Rééditions

Histoire de France - Ed. Godefroy de Bouillon, 1994 - prix franco : 160 F.

Les conséquences politiques de la paix - Ed. de l'Arsenal, 1995 - prix franco : 115 F.

Napoléon - Ed. Balland, 1995 - prix franco : 155 F.

et aussi Ed. Godefroy de Bouillon, 1995 - prix franco : 165 F.

Ce que disent les Princes

Dans leurs livres et au fil des entretiens qu'ils accordent à la presse, les princes de la Maison de France expliquent le projet d'une royauté démocratique.

La pensée politique de la Maison de France trouve bien entendu sa référence fondamentale dans les déclarations et dans les ouvrages du comte de Paris : en publiant ses *Mémoires* puis son *Dialogue sur la France* avec le général de Gaulle, le chef de la Maison de France a montré selon quelles finalités et par quels moyens l'instauration de la royauté était concevable dans la France contemporaine. Les finalités ? L'arbitrage entre tous les Français, selon le principe de justice ; la garantie de la démocratie, donc de la liberté, grâce à l'indépendance de l'institution monarchique. Les moyens ? Le suffrage universel, dans le cadre normal d'une élection présidentielle. Sur ces différents points, envisagés selon les évolutions de

la société française, tous les développements ont été apportés dans deux autres ouvrages du comte de Paris : *Lettre aux Français* et *L'Avenir dure longtemps*.

Prince héritier, le comte de Clermont a récemment publié

moment où notre pays traverse une profonde crise d'identité, le comte de Clermont commence par souligner que « *propager la liberté sur son sol et hors de ses frontières a de tous temps été l'une des grandes missions de la*



une *Adresse au futur chef de l'État* et a précisé ses conceptions dans un long entretien accordé à notre confrère *Alliance royale* (1). En un

France », ceci au cours de la période monarchique comme pendant et depuis la Révolution.

Servir la cause de la liberté : telle est la vocation que notre nation doit préserver si elle veut triompher des multiples crises engendrées par la nouvelle révolution industrielle : « *devant ces failles qui se révèlent chaque jour plus grandes, la royauté peut véritablement jouer un rôle de fédérateur pour aider à franchir sans dommages ces moments de rupture* ». Et de préciser comment ce projet peut se concrétiser : « *la Constitution de la V^e République étant par essence monar-*

chique, (...) il n'y aurait pas lieu de la modifier profondément. L'essentiel de ce que pourrait être une monarchie constitutionnelle est là ». On voit que le prince héritier s'inscrit dans le droit fil de la pensée du chef de la Maison de France, auquel il rend hommage : (le comte de Paris) « *a fait une chose qui reste pour moi remarquable et sans quoi je n'aurais rien pu entreprendre : (...) il a réussi à briser l'idée selon laquelle la monarchie c'était l'absolutisme, le despotisme. Par son action politique, le comte de Paris (...) a remis la monarchie dans le débat national. Cela n'a pas de prix* ».

C'est dans cette même perspective que le prince Jean, fils du comte de Clermont, situe sa réflexion politique. Après avoir rappelé l'importance du suffrage universel et la nécessité de préserver le septennat pour donner à l'État un minimum d'indépendance, le prince Jean montre (2) combien il est difficile de présider aux destinées du pays quand on est l'élu des uns contre les autres. Aussi insiste-t-il sur l'exemple positif que constituent les monarchies démocratiques européennes : « *En Espagne ou en Belgique, le Roi garde un rôle très fort à côté des institutions démocratiques. La Monarchie pourrait être associée à la République pour équilibrer la France de droite et la France de gauche. Le Roi assurerait la pérennité du pouvoir tout en permettant aux Chambres d'avoir un rôle très important. Le Roi pourrait jouer un rôle d'arbitre, c'est-à-dire le rôle d'une autorité au-dessus des partis* ».

Instituer la monarchie royale pour servir la République, autrement dit le bien commun. Tel est le projet toujours actuel de la Famille de France.

Annette DELRANCK

(1) *Alliance royale*, n° 37 - Printemps 1995.

(2) Entretien publié dans *Action française hebdo*, 18 mai 1995.

Pour en savoir plus

Comte de Paris

- ♦ *Mémoire d'exil et de combat* - Atelier Jullian, 1979 (épuisé).
- ♦ *Lettre aux Français* - Fayard, 1983 - prix franco : 56 F.
- ♦ *L'avenir dure longtemps* - Grasset, 1987 (épuisé).
- ♦ *Dialogue sur la France* - Fayard, 1994 - prix franco : 135 F.
- ♦ *Le comte de Paris à l'Heure de vérité* - prix franco : 30 F.
- ♦ *Le comte de Paris chez Jacques Chancel* - prix franco : 30 F.

Comte de Clermont

- ♦ *A mes fils* - Albin Michel, 1990 - prix franco : 103 F.
- ♦ *Adresse au futur chef de l'État* - Denoël - prix franco : 105 F.

Princesse Chantal de France

- ♦ *Princesse et citoyenne* - Lattès, 1994 - prix franco : 145 F.

Nos références politiques

La tradition politique de notre mouvement trouve son origine dans l'histoire profonde de notre pays et s'alimente à plusieurs courants.

Depuis qu'elle existe, la Nouvelle Action royaliste est aux prises avec ceux qui cherchent à la situer dans le paysage politique, selon les critères habituels de classification. Certains nous disent « de droite », puisque nous sommes royalistes. D'autres nous ont fait une réputation de « gauchistes », en raison du dialogue que nous n'avons cessé de poursuivre avec les représentants de la génération de 1968. Beaucoup de commentateurs (et d'adversaires) nous décrivent comme des « royalistes de gauche » parce que nous avons appelé à voter pour François Mitterrand en 1981 et en 1988.

Ces appréciations diverses et contradictoires proviennent d'une confusion entre nos engagements civiques, qui nous rendent parfois proches d'un camp, d'un parti ou d'un homme, et notre fidélité à la tradition royaliste. Bien entendu, ces engagements (par exemple l'antiracisme) découlent logiquement de notre conviction royaliste. Mais ils ne suffisent pas à définir notre mouvement qui doit, pour être compris, être précisément situé dans la tradition politique dont il se réclame.

Le royalisme, en effet, n'est pas un bloc. Depuis deux siècles, plusieurs « écoles » s'y côtoient et s'y opposent : il y a par exemple des libéraux et des absolutistes, des réactionnaires et des révolutionnaires. Les références de la NAR peuvent être succinctement (1) résumées ainsi :

Bien entendu, la NAR fonde sa réflexion politique sur la pensée du comte de Paris, c'est-à-dire sur une actualisation de la tradition capétienne, telle qu'elle a été créée par l'action des rois de France et par l'oeuvre des légistes de la monarchie. La pensée des légistes est à l'origine de l'idée moderne de République, elle fonde l'État de droit, elle affirme l'autonomie du pouvoir politique à la fois contre la puissance impériale, à l'extérieur, et contre la féodalité à l'intérieur.

Par conséquent, notre mouvement trouve ses principales références dans les courants qui s'inspirent de la pensée des légistes et qui, depuis la Révolution française, ont voulu concilier le roi et la révolution, la monarchie et la démocratie (2). C'est dire que la NAR est l'héritière du courant monarchiste constitutionnel qui inspire la Déclaration des droits de l'homme et élabore la Constitution de 1791. Elle se sent particulièrement proche des « Monarchiens » qui affirmaient tout particulièrement le rôle décisif de l'État et la nécessité d'en finir avec l'aristocratie et les féodalismes.

Aussi notre mouvement n'est-il jamais éloigné du libéralisme politique du XIX^e siècle qui organise le régime parlementaire en France, et qui affirme la nécessité de l'équilibre par un pouvoir monarchique arbitral. Très hostile en revanche au libéralisme économique, la NAR se reconnaît dans le combat mené par le

christianisme social, essentiellement royaliste dans son inspiration première, qui luttait contre les conséquences sociales du capitalisme libéral et affirmait la nécessité de protéger les travailleurs contre la violence de l'économie. Sans reprendre à son compte les solutions corporatistes présentées par les catholiques sociaux, la NAR a toujours souligné l'importance de leur activité législative, en laquelle elle voit le fondement de ce qu'on appelle aujourd'hui l'État-providence. Enfin notre mouvement a marqué sa sympathie et son intérêt pour les quelques tentatives de constitution d'une gauche royaliste qui ont eu lieu avant 1914 et à la Libération (3).

A l'encontre des nostalgies contre-révolutionnaires (Maitre, Bonald) et de la tendance absolutiste représentée par l'Action française, la Nouvelle Action Royaliste défend un projet royaliste qui intègre la démocratie parlementaire, la justice sociale et la dynamique révolutionnaire qui a inspiré le mouvement de 1789, et notamment la Nuit du 4 Août.

Sylvie FERNOY

(1) Pour une analyse complète des courants royalistes et de la situation de la NAR, cf. le livre de Régine Judicis et Bertrand Renouvin, *Les Royalistes dans la société française*, à paraître en 1996.

(2) Voir Bertrand Renouvin - « Monarchie et démocratie » - Brochure 46 p. prix franco : 15 F.

(3) Voir Patrick Louis - « Histoire des royalistes de la Libération à nos jours » - Grancher - prix franco : 160 F

REPERES

● **PUBLICATIONS** : Outre son bimensuel *Royaliste*, la NAR publie une revue trimestrielle le *Lys rouge*, consacrée aux débats, à l'histoire de royalisme et aux monarchies étrangères. Les adhérents reçoivent en plus une publication interne mensuelle qui leur est spécialement destinée.

● **ORGANISATION** : le mouvement est dirigé par un Comité Directeur de douze membres désignés par un Conseil national (32 personnes) élu par les adhérents. Sur le plan local il est représenté par des « délégués départementaux ». Son financement est assuré par les cotisations mensuelles des adhérents (2 % de leurs revenus).

● **CONGRES** : Tous les ans les adhérents sont réunis en Congrès au cours duquel sont fixées les lignes de l'action du mouvement et les prises de position sur les grands problèmes de l'heure. L'ensemble des textes adoptés par les congrès a été réuni dans une brochure « *La NAR en textes* » (prix franco 10 F).

● **ACCUEIL** : Nos locaux parisiens sont ouverts pendant toute l'année scolaire du lundi au samedi de 11 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. De juillet à septembre ouverture du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.

● **LIBRAIRIE** : Un service de librairie par correspondance est offert à nos amis et sympathisants qui peut leur fournir tous les livres disponibles de n'importe quel éditeur. En stock des milliers de livres non seulement sur le royalisme mais aussi sur tous les sujets d'actualité. Nous vendons également de nombreux articles fleurdelisés (épinglettes, médailles, taste-vin, porte-clés, etc) et des photos de la Famille de France. Envoi de notre catalogue sur simple demande.

● **BROCHURES** : Regroupant par thème des articles parus dans *Royaliste*, nous avons édité des petits dossiers fort utiles pour ceux qui veulent mieux connaître nos positions. Déjà parus : « *Royalisme, royalistes et royauté* », « *Immigration et citoyenneté* », « *Éducation* », « *Écologie* », « *Islam et Maghreb* » et « *Corse* ». Chaque dossier au format 21x29,7 cm comporte une vingtaine de pages et est vendu au prix de 14 F franco.

Historique

Chronologie sommaire

On ne peut résumer 25 ans de l'histoire d'un mouvement politique comme la Nouvelle Action Royaliste en quelques dates. Mais celles-ci sont néanmoins utiles comme points de repères.

- ♦ Avril 1971 - Fondation du mouvement sous le nom de Nouvelle Action Française.
- ♦ 1971/1972 - Mène une vigoureuse campagne contre le groupe Nouvelle Ecole (nouvelle droite).
- ♦ Mai 1974 - Présente Bertrand Renouvin aux élections présidentielles.
- ♦ Mars 1977 - Présente 13 listes aux élections municipales à Paris ainsi qu'une liste à Nice.
- ♦ Mars 1978 - Présente huit candidats aux élections législatives.
- ♦ Octobre 1978 - Change son nom pour devenir Nouvelle Action Royaliste.
- ♦ 1981 - Appelle à voter François Mitterrand pour les élections présidentielles.
- ♦ 1982 - Fonde les Clubs Nouvelle Citoyenneté ouverts à des personnalités politiques d'origine diverses.
- ♦ Mars 1983 - S'associe au Mouvement des démocrates (Jobertistes) pour présenter des listes "Paris pour tous" aux élections municipales à Paris.
- ♦ Mars 1986 - Présente une liste aux élections législatives dans le Maine et Loire.
- ♦ Juin 1986 - S'associe à l'appel de la Ligue des droits de l'homme contre le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.
- ♦ Octobre 1986 - Adhère au collectif contre la réforme du code de la nationalité.
- ♦ 1988 - Appelle à voter pour François Mitterrand pour les élections présidentielles.
- ♦ Novembre 1988 - Appelle à voter Oui au référendum sur la Nouvelle Calédonie.
- ♦ Novembre 1989 - Adhère au collectif "89 pour l'égalité" qui préconise l'octroi du droit de vote aux émigrés pour les élections locales.
- ♦ Avril/décembre 1991 - A l'instigation du président de la République, la NAR accepte d'adhérer à France-Unie (regroupement de la majorité présidentielle dirigé par Jean-Pierre Soisson). Elle en part quelques mois plus tard devant les carences de cette organisation.
- ♦ Septembre 1992 - Appelle à voter Oui au référendum sur Maastricht.
- ♦ Mars 1993 - Elections législatives - Préconise un vote négatif : contre l'Entente des écologistes et contre le Front National. Présente une candidature "symbolique" en Vendée dans la circonscription de Philippe de Villiers.
- ♦ Mai 1994 - Ne pouvant voter ni pour Jacques Chirac (à cause de son refus de remettre en cause les lois xénophobes), ni pour Lionel Jospin partisan du quinquennat, la NAR appelle au vote blanc lors des présidentielles.

Au nouveau lecteur

Vous avez découvert peut-être ce journal un peu par hasard. Vous êtes surpris, intrigué. Vous souhaiteriez en savoir plus, mais sans aucun engagement de votre part. Pour cela nous vous proposons trois formules différentes, la première d'entre-elles est entièrement gratuite ! Nous pouvions difficilement faire mieux...

Formule 1

GRATUITE !

Nous vous offrons :

- ✓ un abonnement de trois mois à *Royaliste*,
- ✓ une brochure « *Des royalistes aujourd'hui : qui sont-ils ?* »,
- ✓ une documentation complète sur la N.A.R. ses activités, ses publications.

Le tout qui représente une valeur de 109 F, vous est offert gratuitement.

Formule 2

En plus de tout ce qui est offert dans la formule 1, nous ajoutons :

- ✓ un livre présentant la vie et les idées du comte de Paris : « *Le comte de Paris ou la passion du présent* »,
- ✓ un livre de Bertrand Renouvin : « *La république au roi dormant* », synthèse sur l'histoire du royalisme, sa place dans la société d'aujourd'hui, ses perspectives d'avenir.

Le tout qui représente une valeur de 254 F pour 100 F seulement.

Formule 3

En plus de tout ce qui est offert dans la formule 1 et la formule 2, nous ajoutons encore :

- ✓ une plaquette : « *Monarchie et démocratie* »,
- ✓ un autre livre : « *L'amour discret de la patrie* » où, loin des discours politiques, l'on découvre un autre regard sur l'actualité.

Le tout qui représente une valeur de 391 F vous est proposé pour 150 F seulement.

BULLETIN à retourner à *Royaliste*, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville :

☐ souscrit à la FORMULE 1 GRATUIT

☐ souscrit à la FORMULE 2 100 F

☐ souscrit à la FORMULE 3 150 F

Etre royaliste

Il y a plusieurs manières d'être royaliste. Cette fidélité et cette conviction éminemment politiques ne sont pas organisées autour d'un culte, et ne se conçoivent pas selon un dogme. Le royalisme, c'est un écheveau de sentiments et de raisons, de pensées opposées et de tendances contraires, une famille politique qui affronte les mêmes dangers que les autres familles : qui veut s'approprier l'idée royaliste devient totalitaire, qui cherche à figer la tradition sombre dans un passéisme mortel.

Le royalisme offre donc une image complexe, que viennent surcharger mille préjugés : on parle des royalistes comme si l'histoire s'était arrêtée à Louis XIV, alors que nous avons quasiment sous les yeux Juan Carlos d'Espagne, Elisabeth d'Angleterre et tant d'autres reines et rois qui président aux destinées de nombreuses nations européennes. En Belgique, en Europe du Nord, comme dans les deux pays que j'ai cités, point de nostalgies, ni d'utopie : la royauté ne cesse d'être de son temps, sans qu'on n'y prenne garde tant cette réalité-là nous est familière.

Dès lors qu'on observe cette réalité, ce qui semblait bizarre et compliqué se montre dans sa simplicité. Etre royaliste, c'est souhaiter que l'État soit un arbitre vrai et qu'il dispose, pour cette indispensable tâche, de l'indépendance et de la durée. Concrètement, il s'agit de prolonger la Constitution gaulienne, afin que notre monarchie élective se transforme en une royauté démocratique. De cela, résulteraient bien des avantages pratiques - à commencer par la fin de la rivalité entre le chef de

l'État et le Premier ministre. Mais aussi un renforcement de la symbolique politique, c'est-à-dire de la capacité à relier, à rassembler les citoyens autour des institutions qui garantissent le respect des principes fondamentaux de la démocratie. Là encore, l'idée est toute simple et il est facile d'observer comment elle se concrétise. Pour rassembler, il faut être aussi délié que possible de ses appartenances sociales et politiques. Ainsi, dans les monarchies voisines, la personne qui incarne le pouvoir n'est ni un idéologue, ni un technocrate, ni un apparatchik,



mais un homme libre qui représente tout le pays et en qui chaque citoyen peut retrouver les éléments constitutifs de l'identité collective : la dynamique de l'histoire, l'État de droit, le projet national.

Cela dit, le royalisme n'est pas seulement un « modèle » institutionnel, mais un souci politique immédiat et un engagement civique qui concernent l'ensemble des citoyens.

Etre royaliste, c'est faire valoir la définition historique et juridique de la nation, c'est rappeler que notre État de droit puise dans une histoire millénaire, c'est souligner que notre conception de la nationalité se

fonde sur le droit du sol (né en France, né Français) et que notre identité ne saurait être conçue ni vécue sans le souci de la justice et la passion de la liberté.

Etre royaliste, par conséquent, c'est penser et agir avec tous ceux qui ont les mêmes exigences, et qui les vivent selon d'autres traditions politiques. De la République conçue comme idéal du bien commun et respect de l'État de droit, nul ne saurait être exclu. Aussi, quand la nation est menacée de destruction par une entreprise de purification ethnique, quand le droit élaboré par la monarchie et les républiques successives est subverti par la démagogie national-populiste, quand se répandent des discours de discrimination et de haine à l'égard de certaines catégories de citoyens, il n'est pas étonnant que les royalistes fassent cause commune avec les autres démocrates.

Etre royaliste, c'est faire valoir les principes de justice et de liberté que récuse l'économisme libéral en privilégiant le critère de rentabilité, et en considérant le travail et les travailleurs comme des marchandises. C'est, par conséquent, lutter pour la protection sociale, pour les services publics, pour une politique dynamique de l'État dans le domaine économique. C'est résister aux visées impérialistes et à la tyrannie des marchés financiers. Ce qui implique une diplomatie active, afin que ne cesse de s'actualiser le pacte de liberté entre la France et les autres nations.

Etre royaliste, c'est une manière de faire, avec les autres et pour eux, son métier de citoyen.

Bertrand RENOUVIN